**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 57 [i.e. 58] (1987) **Heft:** 10: Notre sanglier

Artikel: Notre sanglier

Autor: Baettig, Marco

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-824496

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## **Notre sanglier**

Par Marco BAETTIG, D' en biologie

La répartition du sanglier (sus scrofa) en prouve l'extraordinaire faculté Europe d'adaptation de cette espèce aux biotopes\* (pour les termes marqués d'un \*, se référer au glossaire, page 17) les plus divers. Néanmoins, une tendance générale est observée. De plus en plus, le sanglier occupe des paysages anthropogènes\*. Dès lors, il est permis de le considérer comme animal synanthrope \*. L'examen de l'évolution démographique du sanglier en Suisse révèle clairement que les populations les plus stables occupent les grands massifs forestiers à dominance de feuillus contenant des surfaces de rajeunissement denses (chaînes du Jura, Bas-Valais, Malcantone) ou des structures végétales exiguës mais très denses (roselières, lac de Neuchâtel, les Grangettes) jouxtant la zone de culture du maïs. Ces habitats offrent le couvert, la tranquillité et la nourriture sous forme de faînes et maïs ou châtaignes et maïs.

### A. Habitat

Depuis la préhistoire, le sanglier fait partie de la faune indigène du Jura. Une répartition géographique récente démontre que sa présence n'est pas uniforme. Dans les années 1970 et jusqu'au début des années 1980, il occupait en permanence le Clos-du-Doubs et la Haute-Ajoie. Sa présence était sporadique dans les autres parties du canton quoique plus marquée



« Photo de famille » du chercheur.

dans le Val Terbi, les bois de Bassecourt et en zone frontière au nord-est du canton. Le modèle de répartition s'est modifié de 1983 à 1985 par une diminution massive dans le Clos-du-Doubs et par une implantation marquante dans le Val Terbi, les bois de Bassecourt et la vallée de Soulce-Undervelier.

### La zone d'étude pilote : le Val Terbi

La connaissance des exigences du sanglier vis-à-vis de son milieu est indispensable pour la recherche de mesures visant à son intégration dans le milieu. Il nous a paru opportun d'éclaircir le mode d'occupation de l'espace dans une zone restreinte et d'examiner les facteurs qui le déterminent. Le Val Terbi (109 km²) et ses environs (117 km²) ont été choisis comme zone pilote pour notre étude.

La structure du milieu a été analysée en partant – si l'on peut dire – de la perspective du sanglier. De plus, la répartition des parcelles de maïs, des dégâts et des tirs ainsi que les signes de présence du sanglier ont été pris en considération.

Bien que la superficie boisée soit importante, la forêt ne satisfait que dans quelques secteurs les besoins du sanglier en matière de couvert et de quiétude. Si le gagnage\* (faînes) est abondant, les peuplements denses à remises sont rares dans ces massifs. Les fourrés d'une certaine superficie (dès 50 ares) constituent un facteur minimum et déterminent largement le mode de distribution du gibier. Le Bueberg, par exemple, où se trouvent les plus vastes zones de rajeunissement (env. 17 % de la surface boisée) constitue le seul massif à abriter du sanglier toute l'année dans le Laufonnais. La pratique des coupes progressives garantit une forêt très variée et structurée à long terme.

Les vieilles futaies du genre «forêts jardinées» offrent souvent un couvert suffisant. Toutefois, si ce sous-bois est constitué de feuillus, il perd sa valeur en tant que lieu de gîte en hiver. A cette saison, alors que la forêt constitue la zone d'alimentation principale et que les traques battent leur plein, les sangliers se réfugient davantage dans les fourrés retirés. Dans bien des secteurs, les plantations manquantes sont remplacées dans leur fonction par les bandes rocheuses. Les sangliers s'abritent alors sous les roches en surplomb. Ces endroits stratégiques permettent une excellente surveillance des alentours. D'autres facteurs écologiques du milieu forestier (inclinaison, sol, litière, strate herbacée...) délimitent également la qualité de l'habitat: les pentes raides, uniformes, de sol superficiel et/ou parsemées d'éboulis, pauvres en litière et végétation herbacée sont des secteurs peu occupés, voire évités. Cette constatation est valable aussi bien pour les régions retirées que pour les zones où les cultures (de maïs) se rapprochent jusqu'au pied des côtes boisées, tel le versant sud du Val Terbi.

L'impact du sanglier sur les cultures dépend essentiellement de la qualité écologique du biotope forestier dans l'arrièrepays, ainsi que de la diversité du paysage cultivé (bois, bosquets, haies).

D'autre part, il faut souligner qu'un massif forestier répondant d'une manière optimale aux exigences du sanglier n'est pas (ou plus) suffisant pour que le gibier s'y installe. La présence du maïs est également devenue une condition sine qua non. Le phénomène n'est pas seulement observé à l'est et au sud du Val Terbi mais partout en Suisse, y compris dans le territoire le plus récemment occupé par le sanglier, le Malcantone (TI).

Dans le Val Terbi manquent également les complexes forestiers relativement plats avec un sol profond, frais même en été, meuble et riche en humus, mull \* racines et invertébrés, qui sont les stations de prédilection du sanglier. De plus, les chaînons boisés, endroits retirés et stratégiques sont presque partout très étroits (crêtes) et n'offrent point d'espace vital.

Le sanglier choisit ses gîtes en fonction de la saison et des conditions météorologiques: des endroits frais, humides, protégés du soleil en été; secs, ensoleillés et à l'abri du vent en hiver. Les plantations de résineux constituent pendant 10 ans environ des remises idéales et fort recherchées toute l'année, ensuite elle perdent toute valeur et fonction pour la bête noire \*.

S'agissant de la tranquillité du lieu, le sanglier est beaucoup moins sensible aux dérangements réguliers et évaluables (trafic routier) qu'aux perturbations soudaines et imprévues (promeneurs, trial) ou modifiant le milieu (coupes de bois).

Indépendamment des facteurs écologiques de l'habitat, le mode d'occupation de l'espace est déterminé par l'intervention directe de l'homme (chasse, gestion). L'expérience faite au Val Terbi et ailleurs, confirme qu'une gestion optimale peut largement compenser les conditions écologiques défavorables à moyen ou long terme.

#### Le domaine vital

Depuis toujours, le sanglier a été considéré comme un animal vagabond. Des recherches récentes effectuées à l'aide de marquage et de radiotélémétrie \* démentent formellement cette croyance.

La surface restreinte du domaine vital nécessaire à une harde constituée est confirmée par les observations que nous avons effectuées pour 65 sangliers capturés et relâchés munis de marques auriculaires, dans cinq secteurs différents: Val Terbi (29), environs de Courtételle (15), Charmoille (10), Bois de Bassecourt (7), environs de Porrentruy (4). Il ressort des analyses de dispersion de 54 marques rentrées (83 %) que les compagnies (laies et bêtes rousses\*) occupent un territoire relativement restreint (800 à 3000 ha environ) déterminé, semble-t-il, par la structure

topographique et par la qualité écologique du milieu.

Nos résultats confirment la présence de populations régionales sédentaires dans la région du Val Terbi, la vallée de Soulce-Undervelier, les bois de Bassecourt et d'une manière moins nette dans le massif de Fahy (Porrentruy). De plus, nous avons pu démontrer qu'il est possible de constituer une population par le lâcher de femelles apparentées ou d'une unité familiale dans un habitat propice.

La tendance à l'émigration est très forte chez les mâles dans la deuxième année de vie (jusqu'à 60 km). Ils sont ainsi le principal vecteur de l'échange génétique entre les populations.

La perte de la mère est souvent à l'origine d'un comportement spatial atypique des bêtes rousses provoquant leur départ définitif du domaine vital (mouvements de plus de 50 km).

Outre les conditions écologiques de l'habitat, la structure sociale intacte (garantie par une chasse restrictive) et des mesures de gestion telles que le nourrissage réduisent considérablement l'erratisme des bêtes noires. Il est donc tout à fait possible de concevoir la chasse et la gestion d'une population à long terme, au niveau régional. Nous y reviendrons plus loin.

### La vie sociale

Le groupe familial, la laie et sa progéniture, constitue la plus petite unité sociale. Le comportement des jeunes envers leur mère est caractérisé par la dépendance, la soumission et l'obéissance.

Pour 140 groupements observés en période de chasse, nous notons un nombre moyen de 5,9 (± 3,7) sangliers. La variation va de 2 à 20 têtes. Pour 55 %, des groupements ont été composés de 3 à 6 individus, 31 % de 7 et plus et 14 % de 2 animaux. L'unité familiale est le groupement le plus souvent observé au sein de notre cheptel. En ce qui concerne



## **Publications**

Comment vous informer?
Faites comme moi,
lisez les publications
de la SBS.
Elles sont d'actualité,
objectives et
de plus, gratuites!



Société deBanque Suisse

Une idée d'avance

Delémont et Porrentruy



PIGNONS ET ROUES D'HORLOGERIE ET D'APPAREILLAGE DÉCOLLETAGE ET REPRISE EN TOUS GENRES GALVANOPLASTIE - DÉROUILLAGE

# HELIOS A. CHARPILLOZ S.A. CH-2735 BEVILARD



**2942 ALLE** 

Pour une agriculture jurassienne moderne et dynamique

Coopérative agricole CENTRE-AJOIE

2942 Alle

Téléphone 066 71 24 24



La fertilité élevée du sanglier l'a sans doute sauvé de l'extermination.

les plus grandes associations, la période de rut doit être prise en considération.

Les femelles cherchent à rester auprès de leur mère et constitueront plus tard, avec leur propre progéniture, une harde ou compagnie. Les mâles, par contre, sont repoussés du groupe familial par leur mère lorsqu'ils atteignent la puberté, c'est-à-dire à l'âge de 9 à 12 mois. Il peuvent former un groupe pendant un certain temps mais, bien souvent, ils vivent déjà en solitaire en périphérie de leur famille.

Un groupement de sangliers est donc toujours composé d'animaux apparentés du côté de la mère et ne comprend pas de mâles adultes à l'exception du temps de rut. Des animaux venant d'ailleurs (laies, bêtes rousses) ne sont généralement pas tolérés au sein du groupe et se tiendront tout au plus dans sa périphérie.

Des unités familiales ou hardes non apparentées évitent de se trouver ensemble sur les mêmes sites d'alimentation ou de confort (souilles\*). On observe même un comportement de territorialité locale et

temporaire de la part du groupe qui y séjourne.

Une hiérarchie monolithe règne au sein du groupe, toujours mené par la laie la plus âgée (matriarcat). C'est chez elle, en général, que débute la reprise des cycles ovariens avec une régularité remarquable au début de l'hiver. L'activité sexuelle de la meneuse déclenche le rut chez les femelles subordonnées dans la semaine qui suit, pour autant que leur âge le permette. Cette synchronisation du rut au sein d'une compagnie entraîne évidemment des synchronisées offrant des mises bas avantages inappréciables pour la stratégie de survie, l'organisation sociale, l'élevage des jeunes, ainsi que pour la mobilité et la cohésion du groupe.

La perte de la laie meneuse supprime la dictée sociale et physiologique. Il est fort probable que cette suppression est à l'origine des mises bas échelonnées sur presque toute l'année que nous observons chez nous. Elle entraîne également de graves perturbations dans l'organisation sociale du groupe : sa dissociation et, bien souvent, la disparition définitive des bêtes rousses du secteur.

Les mâles ne rejoignent les compagnies que pendant quelques jours, à la période de rut, puis retournent à la vie solitaire.

### B. Biologie générale

### Reproduction

Nos observations ont été effectuées sur un échantillonnage de 374 sangliers âgés de 4 à 24 mois (détermination avec une précision de ± 1 mois. Il faut souligner d'emblée qu'en plus des facteurs physiologiques, des facteurs écologiques et sociaux influencent la reproduction du sanglier.

Les mises bas ont lieu principalement de mars à juillet, elles sont plus rares en janvier, février août et septembre. Occasionnellement elles peuvent être obser-



En période de rut, les mâles solitaires rejoignent les femelles en chaleur.

vées d'octobre à décembre. Cet échelonnement tient au fait que les laies les plus âgées reprennent leur cycle ovarien plus vite que les femelles nées en été, qui n'atteignent la puberté, qu'en fin d'hiver ou au printemps. Il faut enfin remarquer que la période de reproduction se répartit sur une longue durée et que le rut est observé d'octobre à mars, avec une pointe en décembre/janvier.

La durée moyenne de gestation est de 115,2 jours. Les valeurs extrêmes peuvent varier de 108 à 120 jours. Le nombre moyen de fœtus par portée est parmi le plus élevé d'Europe (5,6 ± 1,5). Il est fonction de l'âge de la mère: 4,7 (± 0,8) fœtus chez les bêtes rousses (max. 12 mois), 6,1 (± 1,5) fœtus chez les laies de 13 à 24 mois et 7,3 (± 0,6) fœtus chez les laies plus âgées.

La maturité sexuelle s'annonce très tôt, les femelles les plus précoces ovulent à l'âge de 6 mois et sont gravides \* à 7 mois. Ce terme correspond à l'âge moyen d'en-

trée en puberté chez la truie. Toutes les bêtes rousses âgées de 10 à 12 mois examinées en période de chasse se sont trouvées en phase de reproduction.

Nous disposons de très peu d'observations quant à la mortalité juvénile, dans les premières semaines de vie. La disposition génétique de deux mises bas par année, ainsi que l'élevage de jeunes doivent être innés.

### Croissance

Les poids moyens des sangliers jusqu'à l'âge de 2 ans et demi environ figurent parmi les plus élevés d'Europe. Le gibier manifeste une accélération extraordinaire de la croissance physique pendant les deux premières années.

Un dimorphisme \* sexuel apparaît dans toutes les classes d'âge. A un an, les mâles pèsent en moyenne  $40,2 (\pm 7,2)$  kg (poids vidé), les femelles  $38,2 (\pm 5,1)$  kg, et à deux ans  $73,8 (\pm 14,4)$  kg, respectivement  $53,4 (\pm 5,8)$  kg. Les variations de

poids sont très grandes, notamment chez les mâles: à un an, la fourchette s'étend de 28 à 63 kg (poids vidé), à deux ans de 65 à 95 kg et chez les sangliers plus âgés (4 ans maximum) de 69 à 101 kg. Le record est tenu par un mâle, pesant 172 kg (poids plein), tué en 1971.

### Régime alimentaire

Le sanglier, comme tous les suidés, est un omnivore typique, son régime est adapté aux disponibilités saisonnières. La nourriture d'origine végétale prédomine. Celle de provenance animale, composée d'invertébrés, de batraciens, de reptiles, d'oiseaux, d'œufs et de mammifères, reste dans une proportion de 10 % et ne dépasse que rarement 20 %.

Le mais est très recherché aux semis et à partir de mi-août jusqu'à l'automne. Il est ensuite remplacé par les faînes qui constituent l'aliment principal en hiver. Les baies de saison et les glands viennent compléter le régime alimentaire automnal et hivernal. L'analyse de 40 contenus stomacaux de sangliers tirés durant la chasse d'hiver relève des fréquences suivantes quelques groupes alimentaires: faînes cas). végétaux divers (29)pommes et poires (16 cas), maïs (10 cas), vers de terre (9 cas), micromammifères (7 cas), insectes, mollusques (7 cas), autres fragments carnés (5 cas), glands (3 cas).

### C. La chasse

L'ordonnance cantonale jurassienne est actuellement (de loin) la plus progressiste et la plus restrictive de la Suisse en ce qui concerne la chasse aux sangliers. Progressivement, elle a été modifiée en direction d'une meilleure gestion en favorisant le tir des jeunes et en pénalisant celui des animaux adultes (plus de 40 kg vidé). Toutefois, l'application des directives dépend essentiellement de la conviction et de la discipline des chefs de chasse et des chasseurs.

Nombreux sont les problèmes et obstacles sur le chemin de la réalisation d'une chasse gestionnaire: tradition cynégétique, système de chasse, opinions courantes sur la bête noire, concurrence et jalousie entre les chasseurs. Ces divergences devraient être surmontées à long terme.

Le nombre de sangliers tirés annuellement sur le territoire cantonal varie entre 17 et 146. Depuis 1975, le tableau de chasse indique une tendance globale régressive. Entre 1979 et 1985, nous avons pu prendre connaissance du résultat des chasses pour plus de 91 % des sangliers tirés. Il est réjouissant de constater un résultat très équilibré avec 49,4 % de femelles et 50,6 % de mâles.

### Ajuster le tir...

Le prélèvement cynégétique se compose de 60 % de bêtes rousses (4-12 mois), 29 % de bêtes de compagnie \* (13-24 mois) et de 11 % de ragots \* (25 mois et plus). De 1983 à 1985 période pendant laquelle la totalité des animaux tirés a été examinée, les proportions respectives sont de 64 %, 26 %, et 10 %, ce qui se rapproche des relations jugées « optimales », soit 75 %, 15 % et 10 %.

Vu leur statut particulier en effet, la part des laies inscrite au tableau de chasse ne devrait pas dépasser 15 %. Ce quota a été atteint en 1980, 1983 et 1985. Si des populations bien structurées ont la capacité de digérer quelques tirs d'erreur de femelles adultes sans se désintégrer, tel n'est pas le cas lorsque la densité de gibier est très faible. Même une population importante peut être anéantie par des tirs de laies répétés.

La chasse individuelle (25 % des tirs) est moins efficace que la traque organisée (75 % des tirs). Cette dernière, par contre, permet la pratique d'une chasse gestionnaire. Le rapport des tirs de laies/tirs de bêtes rousses étant nettement positif et proche du prélèvement idéal, ce qui n'est



En pleine battue. Le prélèvement des jeunes de l'année (bêtes rousses) constitue la tâche principale des chasseurs.

pas du tout le cas pour la chasse individuelle.

La pression de chasse est accrue en décembre et janvier, spécialement pendant les congés de fin d'année, si une couche de neige facilite le décentrage du gibier.

### D. Sanglier et agriculture

Les dégâts causés par les sangliers sont à 90 % liés au maïs, les 10 % restant se répartissant entre les champs de céréales et, occasionnellement, les champs de pommes de terre. Il arrive parfois que l'on constate des dommages sérieux dans les prairies naturelles ou pâturages aux sols profonds et frais, riches en larves de diptères (tipules), vers de terre, scarabés et rongeurs.

En ce qui concerne le mais, relevons l'extension des cultures sur le sol jurassien. Durant ces dernières décennies, nous avons passé de 270 ha (1965) à 2320 ha en 1985, soit 21,8 % de la surface des terres ouvertes.

Si le maïs est devenu l'aliment préféré du sanglier, notons toutefois une tendance régressive des dommages dans ces cultures depuis 1975. L'extension des cultures, la prévention des dommages réalisée par les chasseurs et les agriculteurs ainsi que la diminution des effectifs de sangliers sont les trois facteurs principaux influençant cette diminution des dommages. En outre, le tir sélectif visant au maintien de hardes bien constituées n'est certainement pas étranger à cet état de fait.

### A nous le maïs!

Ponctuellement, l'impact des sangliers sur le maïs peut être très important, notamment là où les parcelles se situent à proximité d'habitats propices.

Les périodes pendant lesquelles cet aliment est le plus recherché sont celle des semis et celle du stade laiteux de l'épis.

Les céréales (dans l'ordre de préférence: blé, avoine et orge) ne sont attractives que lors du stade laiteux des épis. Les champs de céréales ensemencés après une culture de mais peuvent également être sérieusement bouleversés à la fin de l'hiver par des sangliers déterrant les épis enfouis.



Après la «visite» des sangliers. L'extension extraordinaire des cultures de maïs depuis les années septante a entraîné un sérieux conflit avec l'agriculture.

Un sol riche en invertébrés peut inciter les sangliers à creuser sur de grandes surfaces entre les lignes des cultures, sans les toucher sérieusement.

A cause du couvert et de la tranquillité, les hautes cultures servent de plus en plus de gîte et de lieu de mise bas.

Le risque de dégâts est inversément proportionnel à la distance qui sépare le champ de la forêt: 73 % des cultures touchées se trouvent à moins de 100 m et 59 % à moins de 50 m d'une zone boisée (relevé 1984). Il y a, en outre, un rapport étroit entre la densité du gibier et la fréquence et l'intensité des dégâts.

Un autre facteur important réside dans la répartition et le groupement des parcelles ainsi que dans la présence d'habitats propices dans l'arrière-pays. Les parcelles dispersées situées dans un paysage structuré de petits bois, bosquets et haies, sont les plus sollicitées. Par contre, les san-

gliers hésitent à pénétrer dans les grandes zones de cultures (plus d'un km²), telles que nous les trouvons en Ajoie, dans la plaine de Courroux, ou au fond du Val Terbi.



De préférence au printemps, les prés et pâturages sont «labourés » par les sangliers à la recherche de nourriture carnée et végétale.

### Recommandations

### A. Prévention des dégâts

### Mesures culturales

- éviter de mettre des cultures vulnérables (maïs, blé, avoine) en bordure de forêt;
- laisser un corridor de végétation basse entre la forêt et le champ;
- semer le mais à une date qui permet une germination rapide;
- ne pas semer le maïs directement après avoir travaillé la terre (labour, hersage).
   L'odeur de la terre fraîchement remuée attire les sangliers;
- ramasser tous les épis de maïs après la récolte ou alors les laisser à disposition des sangliers et labourer au printemps;
- ne pas convertir une vieille prairie en culture de maïs;

### Protection directe des cultures

- installer une clôture électrique (2 à 3 fils
   banderole en plastique) munie d'un appareil à haute performance;
- traiter les semis de maïs avec un vernis bitumeux;
- installer un canon à gaz ou à carbure (effet limité).

# B. Amélioration de l'habitat forestier

### **Affouragements dissuasifs**

L'entretien d'un réseau de nourrissages permet de maintenir et fixer les sangliers en milieu forestier, de les occuper la nuit et d'améliorer leur dispersion.



A partir d'un an environ, les mâles vivent seuls.

Pour tous les jeunes avides d'indépendance:

# le compte de démarrage UBS

compte salaire-épargne «Jeunesse»



Succursale de Porrentruy Rue du 23-Juin 8 © (066) 651241

Succursale de Delémont Rue de l'Avenir 3 © (066) 211245





# DIGNONS ASTRA

CH 2735 BEVILARD TEL. 032/92 14 24

FABRICATION DE PIGNONS ET ROUAGES POUR HORLOGERIE ET INSTRUMENTS DE PRECISION



Groupe familial. Le tir de la laie entraîne des conséquences fatales pour les marcassins.

Seront choisis, des aliments naturels, nondénaturés, en provenance de cultures (maïs, céréales, topinambours, fruits...) ou sauvages (glands, châtaignes). Un certain apport en viande est important (têtes de poulets, caillettes de veaux).

Offrir de petites quantités (pas d'engraissement), de manière à ce que les sangliers soient longtemps occupés au gagnage.

Les affouragements peuvent être complétés par des cultures à gibier effectuées dans les clairières ou pâturages retirés.

### Gestion forestière

Vu que la forêt constitue l'habitat principal du sanglier et que ce dernier représente un maillon important dans la biocénose\* forestière, il serait fort souhaitable que la sylviculture soit consciente du rôle écologique de ce gibier et qu'elle considère ses besoins vitaux, lors des aménagements et interventions, notamment en:

- favorisant l'exécution de coupes progressives;
- créant des réseaux de surfaces de rajeunissement ou de surfaces ensoleillées et enherbées;
- adaptant les soins culturaux des plantations aux besoins des sangliers (et autre gibier) en coupant la végétation adventice au niveau de la partie supérieure des jeunes plants (« Kesselschlag »);
- rendant les plantations clôturées accessibles aux sangliers par la mise en place de portes constituées de rondins pendus;

- sauvegardant les structures végétales denses dans des anciens pâturages, terrains maigres et friches;
- renonçant à la desserte de zones de bas rendement ligneux et souvent difficilement accessibles en les classant réserves naturelles forestières;
- observant une réticence quant à la construction de chemins forestiers et en barrant ceux qui mènent à des habitats propices;
- sauvegardant lors des interventions forestières, les vieux arbres feuillus portant des graines (chênes, hêtres) et les arbres fruitiers sauvages;
- renonçant à abattre les arbres frottés et marqués par les sangliers;
- effectuant des repeuplements avec des chênes indigènes;
- plantant des arbres fruitiers dans les clairières et pâturages;
- discutant les projets d'intervention et d'aménagement avec les services de la chasse et de la protection de la nature ainsi que les chasseurs, dans le but d'atteindre un équilibre sylvo-cynégétique\*.

### C. Chasse

Vu le taux d'accroissement élevé du sanglier, son impact sur les cultures agricoles, sa structure sociale matriarcale, l'erratisme restreint des laies (et des compagnies) ainsi que le désir d'un grand nombre de chasseurs de tirer des sangliers, il importe d'observer les principes suivants:

- -d'une manière générale, le plan de tir envisagé doit être composé de 70 à 80 % de bêtes rousses et de 20 à 30 % de sangliers adultes (plus d'un an);
- les laies meneuses doivent être préservées.

### Pratiquement...

- Tirer en priorité les bêtes rousses (moins de 40 kg vidées);
- ne pas tirer l'animal de tête;
- la poussée silencieuse doit être préférée au rabattage bruyant, pour faciliter le tir sélectif et précis;
- si nécessaire, il faut organiser des tirs sélectifs en dehors des périodes de chasse légales, principalement à proximité des champs cultivés et organiser, dès la mi-juillet, des affûts de nuit près des cultures pendant la période de pleine lune.

Dans l'organisation d'une chasse gestionnaire, il n'est pas nécessaire de maintenir des refuges pour le sanglier, car de tels refuges provoquent souvent une densité régionale trop forte.

D'une manière générale, l'engagement du chasseur pour la chasse et la gestion du sanglier, doit être effectif durant toute l'année.

M. B.

### **Glossaire**

anthropogène qui se trouve sous l'influence de l'homme

biotope domaine vital d'une espèce, population ou commu-

nauté animale de qualité uniforme (par exemple:

étang, grotte, forêt de hêtres)

gagnage lieu ou zone d'alimentation

bête noire synonyme de sanglier

bête rousse sanglier de 4 à 12 mois

bête de compagnie sanglier de 1 à 2 ans

ragot sanglier de plus de 2 ans

radiotélémétrie repérage d'un animal au moyen d'un émetteur diffu-

sant des signaux radioélectriques qui sont captés à

l'aide d'une antenne et d'un récepteur radio

souille dépression boueuse dans laquelle les sangliers se

vautrent

gravide femelle portante

dimorphisme de morphologie différente

biocénose communauté animale

équilibre sylvo-cygénétique équilibre entre les intérêts de l'économie forestière

(sylvicole) et de la chasse

synantrope organisme associé à l'homme ou dépendant de lui

mull forme particulière d'humus

### Association pour la défense des intérêts jurassiens

Président ad interim:

Philippe Degoumois, avocat et notaire,

2740 Moutier

Secrétaire général

et rédacteur responsable :

Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

#### Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, @ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1

## Les promoteurs de l'étude

La présente étude a été dirigée par MM. Jean-Claude Bouvier et Bernard Graedel, respectivement chef de l'Office des eaux et de la protection de la nature et inspecteur de la chasse, sous la haute surveillance de M. François Mertenat, ministre de l'Environnement et de l'Equipement du canton du Jura.

La participation financière a été assurée par:

- le canton du Jura, Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN);
- l'Office fédéral des forêts (OFF), la Division protection de la nature et du paysage;
- le canton de Soleure, l'Administration de chasse et pêche;
- le canton du Tessin, l'Office de chasse et pêche;
- le canton de Thurgovie, l'Administration de chasse et pêche;
- le canton de Vaud, la Conservation de la faune;
- la Fédération cantonale jurassienne des chasseurs (FCJC);
- la société suisse des chasseurs La Diana;
- la Ligue suisse pour la protection de la nature;
- le World Wildlife Fund Suisse (WWF);
- der Silberne Bruch, Orden zum Schutz von Wald, Wild und Flur und zur Förderung von weidgerechtem Jagen.

La commission chargée de la surveillance des travaux était constituée de :

- M. Barth, maître-agriculteur;
- M. Blankenhorn, D<sup>r</sup> ès sc., inspecteur fédéral de la chasse;
- M. Boegli, président de Diana Suisse;
- M. Bouvier, Dr ès sc., chef de l'OEPN du canton du Jura;
- M. De Groote, Office phytosanitaire cantonal du Jura;
- M. Geiger, D' ès sc., Pro Natura Helvetica;
- . M. Graedel, inspecteur de chasse du canton du Jura;
- M. Hofer, président de la FCJC;
- M. Lebeau, Division protection de la nature et du paysage de l'OFF;
- M. Linder, membre de la Commission cantonale jurassienne de la faune;
- M. Matthey, conservateur de la faune du canton de Vaud.

La publication que vous avez entre les mains a été réalisée par l'ADIJ. Le texte original de l'étude, seul, fait foi.